

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > **Mise en place d'un bureau de projet - Québec entreprend une étape importante pour le prolongement du métro**

Mise en place d'un bureau de projet - Québec entreprend une étape importante pour le prolongement du métro

MONTREAL, le 16 sept. /CNW Telbec/ - Le premier ministre du Québec, Jean Charest, et la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Julie Boulet, ont annoncé aujourd'hui la création d'un bureau de projet sur le prolongement du réseau du métro de la région métropolitaine de Montréal. L'annonce s'est déroulée en compagnie de Joel Gauthier, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport, de Gérald Tremblay, maire de Montréal, de Gilles Vaillancourt, maire de Laval, et de Claude Gladu, maire de Longueuil.

«Aujourd'hui, nous poursuivons nos actions pour le développement du transport collectif au Québec. Nous posons, par cette annonce importante, les premiers jalons du prolongement du métro dans la grande région métropolitaine de Montréal. L'initiative du gouvernement s'inscrit dans le besoin de développer un réseau toujours plus efficace afin d'augmenter l'achalandage du transport en commun», a souligné le premier ministre.

«Si on regarde tout le succès du métro dans la région de Montréal, l'intérêt pour un mode de transport en commun rapide et efficace ne fait pas de doute. Il est de notre responsabilité de jeter les bases pour que son développement soit optimal. Je tiens à saluer le travail de concertation réalisé par les villes de Montréal, Laval et Longueuil pour présenter une vision commune des priorités à développer. Nous avons le devoir d'approfondir notre réflexion et de planifier nos actions en ce sens», a mentionné la ministre des Transports.

Doté d'un budget de 12 millions de dollars, ce bureau de projet aura pour mandat de compléter les études et de procéder à l'analyse de l'ensemble des coûts et bénéfices du projet de prolongement du métro. Au cours des trois années de son mandat, le bureau de projet devra définir les études requises, identifier les tracés, préciser le nombre et la localisation des stations de métro, définir les besoins en matière de matériel roulant, estimer les coûts d'immobilisation et d'exploitation, fournir des hypothèses de calendrier de réalisation. Ultimement, fournir au comité de direction l'information pour prendre des décisions éclairées.

«L'AMT est d'avis que la solution aux problèmes de mobilité passe sans aucun doute par un réseau de transport collectif métropolitain intégré, moderne et efficace. C'est donc avec un immense plaisir que l'AMT mettra à profit son expertise dans le cadre du bureau de projet. Les compétences que nous avons acquises en matière de gestion seront mises à profit dans le déploiement de ce projet pour Laval, Longueuil et Montréal», a déclaré Joel Gauthier, président directeur-général de l'AMT.

Ce bureau de projet, sous la responsabilité du ministère des Transports et de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), regroupera également des

représentants des trois sociétés de transport. Il mettra ainsi à profit une grande expertise et favorisera une concertation optimale des principaux partenaires dans la réalisation de ce projet porteur et structurant, aux nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et économiques.

Élément central du réseau de transport de Montréal, le métro c'est plus de 75 millions de kilomètres parcourus et 235 millions de passages par année. En adoptant la Politique québécoise du transport collectif en juin 2006, le gouvernement du Québec s'est donné comme cible d'accroître l'achalandage des transports en commun de 8 % d'ici 2012. Pour ce faire, le gouvernement entend soutenir une augmentation de l'offre de 16 %.

«Aujourd'hui, nous avons le devoir de miser sur la mobilité durable pour réduire l'impact de nos déplacements sur notre environnement. En ce sens, le développement du réseau de métro ne peut que bénéficier à l'ensemble de la population de la région métropolitaine», a conclu Mme Boulet.

- 30 -

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2009